

Dette de l'Unédic : comment engraisser la finance spéculative au détriment des chômeurs, des salariés, et du service public

blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2018/05/03/dette-de-l-unedic-comment-engraisser-la-finance-speculative-au-detriment-des-chomeurs-des-salaries-et-du-service-public

Parmi les arguments utilisés par l'oligarchie pour pousser à la libéralisation puis la privatisation des services publics, il y a presque toujours « l'énormité de la dette ». **On oublie de préciser que cette dette a été délibérément produite** par des décisions publiques diverses concernant soit des investissements insensés devenus des boulets (exemple de la SNCF), soit (ou en même temps) l'étranglement financier - l'austérité imposée - induisant un déficit annuel récurrent. Cela conduit l'organisme public à emprunter, à s'endetter de plus en plus auprès de banques privées, à payer de plus en plus de remboursements annuels, avec un possible effet « boule de neige » (quand on doit emprunter à nouveau pour payer des intérêts devenant élevés à certaines périodes, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais pourrait bien le redevenir, on va le voir).

On oublie aussi de nous dire qu'en contraignant des organismes publics à s'endetter faute de financements publics à la hauteur des besoins sociaux qu'ils sont censés couvrir, non seulement on ampute la réponse à ces besoins, mais **on met ces organismes entre les mains de banques et de financiers** qui vont laisser libre cours à leurs penchants pour la spéculation voire à leur appétence pour les paradis fiscaux.

Je prends ici l'exemple de l'Unédic car on peut s'appuyer sur des analyses récentes de grande qualité.

Rappel : L'Unédic et Pôle Emploi forment ce qu'on appelle l'Assurance chômage, que financent les employeurs du secteur privé. L'Unédic - Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce - est une association loi 1901. Elle gère l'Assurance chômage à proprement dite tandis que Pôle emploi s'occupe de l'accompagnement et de l'indemnisation des chômeurs.

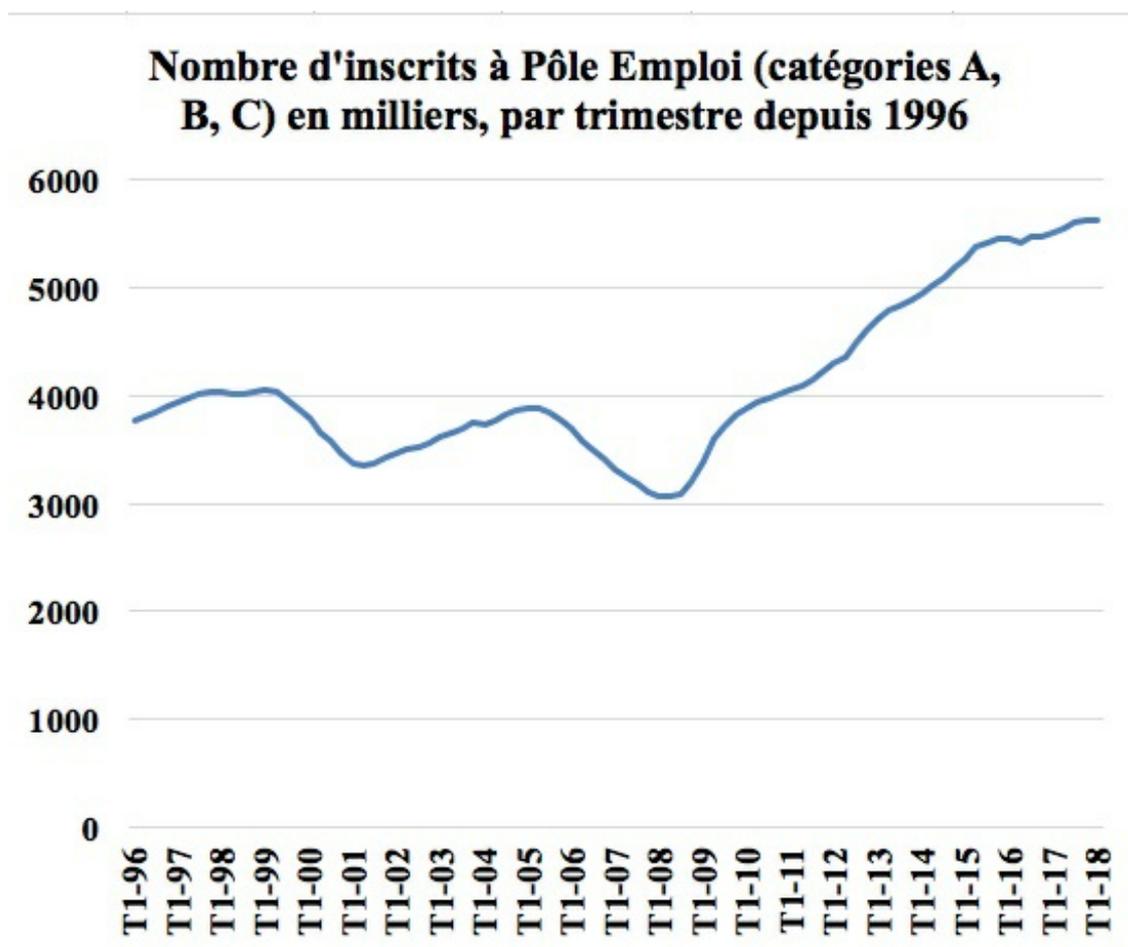
LA DETTE DE L'UNEDIC : D'OÙ VIENT-ELLE ?

Dans le cas de l'Unédic, ou assurance chômage, une remarquable étude récente (un « audit citoyen » de 52 pages effectué par un collectif de militants associatifs, syndicaux, etc.) fait le point, chiffres et tableaux à l'appui, et il est fortement conseillé de la consulter car c'est une mine. On y constate que le stock de dette accumulée se montait en 2017 à environ 34 milliards d'euros (chiffre officiel peu transparent), soit autant que le budget annuel en 2017 de l'Unedic et Pôle emploi. Ce chiffre en lui-même n'est pas affolant, mais plus inquiétante est la tendance, puisqu'en 2008 le stock de dette n'était que de 4,9 milliards. Depuis, il a bondi.

Pourquoi cette hausse ? Plusieurs facteurs interviennent mais le plus important est évident : la forte hausse du chômage depuis 2008 n'a pas été accompagnée d'une hausse correspondante des recettes (les cotisations chômage en représentent 98 %). Cela a

gonflé le déficit annuel (dépenses d'indemnisation moins recettes), en dépit de mesures restrictives qui n'ont cessé de réduire la proportion de chômeurs indemnisés et le montant de leurs indemnités.

J'ai composé le graphique suivant à partir des données trimestrielles de Pôle Emploi et de la DARES dites données CVS-CJO, pour les seules catégories A, B et C. On passe d'un point bas à 3,06 millions de demandeurs d'emploi au deuxième trimestre 2008 à 5,62 millions au premier trimestre 2018. Soit + 84 %.



De 2008 à 2014 (tableau suivant), le nombre d'inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories (A à D), a progressé de 86 %, de 3,3 millions à 6,14 millions (actuellement 6,26 millions). Pendant ce temps, le nombre de chômeurs indemnisés a certes progressé, mais de 38 % seulement. Le pourcentage de chômeurs indemnisés (« taux de couverture ») s'est donc effondré. La seule chose qui n'a pas bougé est le taux de cotisation...

2008-2014 : la crise et l'indemnisation du chômage

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de cotisation	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%	6,40%
Nombre d'inscrits à Pôle Emploi (en millions) (1)	3,293	4,688	4,973	5,206	5,615	5,961	6,141*
Indemnisés par l'Unedic (2)	1,602	1,979	1,992	2,012	2,175	2,224	2,216
Taux de couverture ((2)/(1))	48,60%	42,21%	40,00%	38,60%	38,70%	37,30%	36,00

*Fin septembre 2014 ; Sources = rapports annuels de l'Unedic

C'est clair : dans une logique néolibérale purement comptable, l'équilibre des comptes de l'Unedic exige, si le chômage progresse fortement, qu'on réduise tout aussi fortement la proportion de chômeurs indemnisés et/ou leurs indemnités. Dans une logique de protection

sociale, l'État aurait pour devoir d'augmenter les recettes de l'assurance chômage, d'une façon ou d'une autre. Et de mener des politiques créatrices d'emplois (voir mes billets sur cet enjeu : on peut créer des millions d'emplois utiles).

LA DETTE DE L'UNEDIC ENGRAISSE LA FINANCE ET APPAUVRIT LES CHÔMEURS ET LES SALARIÉS

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car le vrai néolibéralisme consiste à privilégier les privilégiés, à savoir les très riches et la finance, ce qui est pratiquement la même chose, y compris et surtout sur le dos des salariés et des chômeurs. Or cette dette, comme d'autres composantes de la dette publique, c'est une ressource formidable pour les prêteurs privés, à savoir les banques et la finance. Le mécanisme de ce transfert vers les profits privés est bien décortiqué, exemples à l'appui, dans l'étude sur laquelle je m'appuie.

Je résume : l'UNEDIC s'endette sur les marchés financiers (en empruntant à de nombreuses grandes banques privées mondiales, voir un tableau page 24 de l'étude). En 2016, elle a versé 324 millions d'euros en intérêts, soit l'équivalent des indemnités chômage d'environ 30 000 demandeurs d'emplois percevant une indemnité moyenne de 900 euros par mois (pages 6 et 14 de l'étude).

Ainsi, « la dette de l'Unedic est livrée à la finance privée. Elle emprunte à des banques privées qui agissent pour le compte de leurs clients, le plus souvent des fonds de placement, des « hedge funds », des « mutual funds » ou des transnationales plus soucieuses d'un taux de rentabilité à 2 chiffres que du bien commun. On retrouve ces « investisseurs financiers » dans les listes des sociétés présentes dans les paradis judiciaires et fiscaux (source = Wikileaks) ou/et parmi les entreprises qui licencient. » Et pour pouvoir négocier des prêts, l'Unedic se soumet à des agences de notation, les mêmes que celles qui ont fait parler d'elles en 2008, qu'elle paie un prix d'or (650.000 euros par an) et à des commissaires aux comptes eux aussi grassement rémunérés, dans des conditions qui font soupçonner des conflits d'intérêt.

Alors certes, pour l'instant, les taux d'intérêt sont bas, mais cela ne durera pas, d'autant que le MEDEF demande qu'on en finisse avec la garantie de l'État, facteur essentiel pour négocier des taux plus bas avec les prêteurs privés.

Je conclus en citant à nouveau cet audit citoyen :

« Comme le précisèrent les rédacteurs des « Jours heureux » en 1945, le texte programme du Conseil National de la Résistance : « La cotisation sociale est un prélèvement sur la richesse créée par le travail dans l'entreprise, qui n'est affecté ni aux salaires ni aux profits, mais mutualisé pour répondre aux besoins sociaux des travailleurs résultant des aléas de la vie, indépendamment de l'État et de la négociation collective et dont le montant est calculé à partir des salaires versés ».

La France consacre ce droit à la protection sociale dans sa Constitution (articles 10 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution actuellement en vigueur).

Il revient donc à l'État de garantir les besoins de financement et d'assurer cette redistribution. »